

# Commune de Faverney



## Compte rendu du conseil municipal.

Séance du 30 mars 2009 à 19h15.

Présents : Mmes Séverine DESPREZ, Amélie GARRET, Denise RIGOULOT.  
Mrs Claude ANTOINE, Gérard BURNEY, Thierry DUBOIS, Daniel GEORGES,  
François GUEDIN, Philippe HUBACHER, François LAURENT, Patrick POIRSON,  
Jean-Charles REDOUTEY et Christian RONJAT.

Absente excusée : Melle Lætitia BOUVRAT.

Secrétaire : Séverine DESPREZ.

### ORDRE DU JOUR :

- Informations diverses.
- Communauté de Communes : compte rendu des budgets.
- Vote des taux des 3 taxes locales.
- Fixation du prix de l'eau et de la taxe d'assainissement.
- Vote des budgets prévisionnels : général, lotissement, assainissement, eau.
- Demande de subvention électricité.
- Vente de terrain.
- Questions diverses.

### INFORMATIONS DIVERSES.

- M. le Maire informe les membres du Conseil qu'une nouvelle association est officiellement née à Faverney le 17 mars 2009 : il s'agit de « Faverney, Patrimoine et Animation ». Cette association, présidée par M. Christian RONJAT, reprend différents objectifs d'associations qui seront prochainement dissoutes (« Faverney 2008 », « Fêtes et Animations » et « Faverney, Bourg Historique ») en y ajoutant la notion de logistique. En accord avec ces objectifs, deux groupes de travail ont été créés :

- un groupe présidé par M. Claude ANTOINE (animation, fêtes, manifestations et logistique) .
- un groupe présidé par M. Patrick POIRSON ( culture, patrimoine, tourisme et histoire).

La prochaine assemblée de « Faverney, Patrimoine et Animation » aura lieu le mardi 14 avril à 18h30 en Mairie. Pour ce premier semestre 2009, l'association propose une projection du film du Son et Lumière « Faverney et son Miracle » tourné le samedi 17 mai 2008 dans le jardin de l'Abbaye à l'occasion du 400<sup>ème</sup> anniversaire de la commémoration du Miracle de Faverney. Cette projection, ouverte au public, aura lieu vendredi 17 avril à 20h à la salle de l'Etoile. L'association participera aussi à l'organisation d'un tournoi de Chevalerie proposé par la Communauté de Communes. Il se déroulera les 6 et 7 juin 2009 dans le jardin de l'Abbaye de Faverney.

M. le Maire fait lecture de deux courriers émanant de la Préfecture concernant des demandes d'autorisation de passage de courses cyclistes :

→ le « Club cycliste St- Rémy Haute-Saône » sollicite l'autorisation d'organiser une course cycliste intitulée « Prix cycliste de la Saône Jolie et Agir Ensemble » le dimanche 19 avril 2009.

→ le Comité départemental de cyclisme de Haute-Saône souhaiterait organiser une course cycliste intitulée « La Ronde cycliste de la Haute-Saône » les 25 et 26 avril 2009.

Le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable pour les deux événements.

- M. C. BRUNET-PLANQUES, président du judo club de Favorney, souhaite organiser un vide grenier le 3 mai 2009 dans le centre ancien de Favorney ainsi qu'un tournoi de judo les 23 et 24 mai dans le gymnase.  
A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent le judo club à occuper la voie publique du centre ancien le 3 mai et le gymnase les 23 et 24 mai 2009.
- Ce lundi 23 mars 2009 les membres de la Commission d'Attribution des logements de la S.A. Habitat et Territoires se sont réunis afin d'évoquer la mise à disposition des 6 logements, actuellement en cours de rénovation, situés 6, rue du Commandant Druais. Ils pourront être occupés à partir du 29 mai 2009.
- M. le Maire informe les élus que ceux qui le souhaitent peuvent consulter le rapport annuel de Sita, à disposition à la Mairie.
- Samedi 4 avril se tiendra l'assemblée générale de l'association « La Lanterne Magique » à 15h à la salle de l'Etoile.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES : COMPTE-RENDU DES BUDGETS.

M. le Maire donne la parole à M. Christian RONJAT, Vice-Président de la Communauté de Communes « Saône Jolie » :

M. RONJAT rappelle au Conseil que le budget 2009 de la Communauté de Communes a été voté lors du dernier conseil Communautaire du 23 mars 2009.

Il précise que toutes les actions jusqualors menées par la Saône Jolie sont à nouveau inscrites au budget 2009 ( par exemple, l'entretien des voiries communautaires).

Le financement d'études pour des actions nouvelles a été inscrit à ce même budget : tourisme, développement durable. La Communauté de Communes envisage d'étendre le transport de personnes aux 17 communes de la Saône Jolie (actuellement 7 communes disposent de ce service).

Ce nouveau budget prend en compte les dépenses liées aux futures crèche et micro crèche de Port-Sur-Saône et Favorney ( financées grâce aux excédents d'autres actions, à un recours à l'emprunt et à un impôt sur les ménages, qui a dû être créé pour aider au financement, dît « taxe additionnelle »).

### VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES.

Pour certains travaux, les taux de subventions attribués par le Conseil Général sont fonction de l'effort fiscal des communes. Favorney est actuellement dans la 2<sup>e</sup> tranche d'effort fiscal sur 3 tranches. Vu les futurs investissements, il était important de relever les taux d'imposition pour espérer bénéficier de meilleures aides financières.

Suite à ce constat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter de 4 % les taux des 3 taxes locales qui sont fixés comme suit :

la taxe d'habitation passe de ..... 5,83 ... à .... **6.06%**

la taxe sur le foncier bâti passe de..... 11,55 ... à ....**12.01%**

la taxe sur le foncier non bâti passe de ....23,77 ... à .. **24.71%**

### FIXATION DES TARIFS DE L'EAU

Soucieux d'offrir une eau de qualité aux abonnés en tenant compte des nouvelles contraintes relatives à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine en matière de teneur en plomb, le Conseil municipal, a décidé d'effectuer la réhabilitation des branchements plomb. A Favorney, 246 branchements sont en plomb et l'estimation pour la reprise de ces branchements s'élève à 595 000 € HT.

Cet investissement sera financé par des fonds propres et par des subventions de l'Agence de l'eau et de l'Etat (DGE), le reste étant couvert par un emprunt.

Pour financer cet emprunt, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter la part communale de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 comme suit :

L'abonnement annuel passe de 6.10 € à 16.10 € HT soit 16.9855 € TTC (TVA 5,5%)

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau passe de 0,5259 € à 0,6141 € HT soit 0.6479 TTC (TVA 5,5 %)

### FIXATION DES TARIFS D' ASSAINISSEMENT :

Légalement, notre commune est dans l'obligation d'engager la restructuration de son réseau d'assainissement avec construction d'une station de traitement des eaux usées .

Le montant prévisionnel de l'opération (1<sup>ère</sup> tranche des travaux) s'élève autours de 2 100 000 euros hors taxes.

Les travaux d'assainissement sont inscrits sur un budget annexe (budget d'assainissement) et ne peuvent pas être subventionnés par budget général. Cela signifie qu'après obtention des subventions (env. 50%), le reste du financement sera assuré par les usagers, par le biais des taxes d'assainissement .

A cet effet, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- ⇒ de passer la taxe fixe de 6.10 € à 50.00 €
- ⇒ de passer le prix du m<sup>3</sup> de 0,1067 € à 1,1211 € le m<sup>3</sup>.(+1.044€ m<sup>3</sup>)

Ces nouveaux tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2009. Il ne concernent que les immeubles qui, d'après le plan de zonage, sont classés en zone d'assainissement collectif. Les immeubles classés en zone d'assainissement autonome ne sont pas soumis à ces augmentations.

### VOTE DES BUDGETS PREVISIONNELS : GENERAL, LOTISSEMENT, ASSAINISSEMENT, EAU.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les différents budget soit :

#### **BUDGET GENERAL :**

- Fonctionnement : 753 594 euros.
- Investissement : 1 250 834 euros .

#### **BUDGET LOTISSEMENT :**

- Fonctionnement : 87 465 euros.
- Investissement : 26 880 euros.

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- Exploitation :
  - dépenses : 26 614 euros.
  - recettes : 35 883 euros.
- Investissement :
  - dépenses 180 014 euros.
  - recettes : 183 314 euros.

#### **BUDGET EAU :**

- Exploitation :
  - dépenses : 81 557 euros.
  - recettes : 95 725 euros.
- Investissement :
  - dépenses 732 518 euros.
  - recettes : 731 715 euros.

### DEMANDE DE SUBVENTION RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de demander une subvention au « FACE » pour financer des travaux de renforcement électrique depuis la rue des Glacis jusque dans la rue du Commandant Druais.

### CONVENTION SYNDICAT DU COLLEGE.

La vétusté du gymnase impose d'importants travaux de rénovation. M. le Maire informe les élus que le syndicat du collège a pris une délibération par laquelle il s'engage à verser à la commune de Favorney en 2 fois une participation de 8 000 euros pour l'aider à financer ces travaux.

### VENTE DE TERRAIN.

Le 9 février dernier, le Conseil Municipal acceptait de céder à Madame Marie-Thérèse ISELI le passage communal situé entre son habitation et la boulangerie CLAUDEL au prix de 7,00 € le m<sup>2</sup> jugeant que ce passage n'était pas affecté à l'usage public mais simplement emprunté par les deux riverains. Le Conseil Municipal, constatant sa désaffectation matérielle, s'est prononcé pour son déclassement. Après concertation, il apparaît que M. CLAUDEL souhaite lui aussi acquérir ce passage. Par conséquent, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte, de céder ce dernier en indivision entre Mme ISELI et à M. CLAUDEL au prix fixé précédemment et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires. A cet effet, il charge Me CORBON, notaire à Vauvillers, de rédiger l'acte de vente, les frais de géomètre et notariés restant à la charge des acquéreurs par moitié.

### RELANCE DE L'ECONOMIE PAR LA TVA.

M. le Maire explique aux membres du Conseil que le dispositif du plan de relance de l'économie relatif aux fonds de compensation pour la TVA ( FCTVA), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. Cette dérogation au principe du décalage de 2 ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

### DEMANDE SUBVENTIONS TRAVAUX ECOLE.

Chaque année depuis 2002, la commune de Favorney entreprend des travaux de rénovation de son groupe scolaire avec l'aménagement et la rénovation d'une salle de classe.

Les travaux sont estimés à 12 400 € HT.

Le conseil municipal approuve ce programme de travaux et sollicite le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention.

### CREDIT BUDGETAIRE COMPLEMENTAIRE.

Suite à la réception d'un avis de versement émis par l'agence de l'eau pour une redevance pollution domestique qui n'était pas attendue, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, un crédit budgétaire complémentaire de 3 215 euros à l'article 6 373 financé par l'excédent d'exploitation constaté au budget primitif.

